

Extrait du Registre des délibérations
du Bureau du 6 novembre 2020

Date de publication : 9 novembre 2020	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 29 octobre 2020	Nombre de délégués présents : 14 Votes : Pour : 14 - Contre : - Abstentions :

Le 6 novembre 2020, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER, président.

Compte-tenu du contexte sanitaire lié au COVID19 et de la structure interrégionale du Syndicat Mixte, la visioconférence a été proposée à l'ensemble des membres du Bureau afin de limiter les risques. Cette possibilité était annoncée dans la convocation.

Étaient présents ou en visioconférence :

- Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire*
Pierre-Guy PERRIER
- Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine*
Benoit BITEAU
Pascal DUFORESTEL
- Au titre du Conseil départemental de Charente-Maritime*
Catherine DESPREZ
Stéphane VILLAIN
- Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres*
Séverine VACHON
- Au titre du Conseil départemental de Vendée*
François BON
- Au titre des communes de Charente-Maritime*
Stéphane COUTTIER
- Au titre des communes des Deux-Sèvres*
Catherine TROMAS
Elmano MARTINS
- Au titre des EPCI de Charente-Maritime*
Jean-Pierre SERVANT
- Au titre des EPCI des Deux-Sèvres*
Anne-Sophie GUICHET
- Au titre des EPCI de la Vendée*
Gilles BOUTEILLER

Était représenté :

- Au titre des communes de Charente-Maritime*
Didier TAUPIN

Tourisme fluvial

Demandes de subvention auprès des Départements de la Charente-Maritime et de la Vendée

Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr



Tourisme fluvial Demandes de subvention auprès des Départements de la Charente-Maritime et de la Vendée

Contexte

Conformément à la convention cadre 2016-2020 relative à la mise en navigabilité de la Sèvre Niortaise, dont le projet est estimé à 4,9M €, il est demandé au Bureau de valider les demandes de subvention auprès des Départements de la Charente-Maritime et de la Vendée.

Ainsi, au regard de la convention cadre, les plans de financement seraient les suivants :

Plan de financement prévisionnel: Mise en Navigabilité de la Sèvre Niortaise (maîtrise d'ouvrage PNR)			
Dépenses	H.T	Recettes	
Construction des haltes-escales de navigation et de l'hivernage en Deux Sèvres	1 126 000 €	CPER Etat Nouvelle Aquitaine	303 800 €
Construction des haltes-escales de navigation en Charente-Maritime	660 000 €	CPER Etat Pays de la Loire	405 000 €
Construction des haltes-escales de navigation en Vendée	810 000 €	Département des Deux-Sèvres	324 534 €
Construction des pontons d'attentes en amont et en aval des écluses	500 000 €	Département de la Charente-Maritime	231 333 €
Signalétique touristique et guide de navigation	200 000 €	Département de la Vendée	261 333 €
		Communauté de communes Aunis Atlantique	132 000 €
		Communauté d'Agglomération du Niortais	225 200 €
		Communauté de communes Vendée Sèvre Autise	162 000 €
		CPER Région Nouvelle-Aquitaine	478 800 €
		CPER Région Pays de la Loire	282 000 €
		FEADER	490 000 €
Total H,T	3 296 000 €		3 296 000 €

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide d'autoriser le Président à :

- > solliciter le Département de la Charente-Maritime à hauteur de 231 333 € d'un montant d'opération estimé à 3 296 000 € HT ;
- > solliciter le Département de la Vendée à hauteur de 261 333 € d'un montant d'opération estimé à 3 296 000 € HT ;
- > signer les conventions de financement afférentes ainsi que tous les actes en découlant.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Le Président,
 Syndicat mixte



LE PRÉSIDENT

Pierre-Guy FERRIER

